



Arrondissement de Virton  
Province de Luxembourg  
☎ 061/32 51 59

## Demande d'agr ation pour camps de vacances

Je soussign  :

BAILLEUR :

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

TEL/GSM : .....

E-MAIL : .....

Demande l'agr ation au Coll ge Communal afin de pouvoir accueillir des camps de vacances   :

.....

LIEU : .....

ACCES : .....

N  DE REFERENCES CADASTRALE DE PARCELLES OBLIGATOIRE : .....

TERRAIN :

- |  |         |
|--|---------|
| - Situ  dans un rayon de + de 100 M d'un captage d'eau potable :           | OUI-NON |
| - Situ    + de 100 M d'un bois ou d'une zone naturelle (allumage de feu) : | OUI-NON |
| - Enl vement des d chets :   |         |
| Emplacement pr vu pour le ramassage des immondices :                       | OUI-NON |
| Fosse pour les d chets bio :   | OUI-NON |
| - Toilette s che :   | OUI-NON |
| - WC chimique :  | OUI-NON |

DATE : .....

SIGNATURE :

**Documents à joindre à la demande d'agrément :**

Nous vous demandons de joindre à ce formulaire un descriptif détaillé et/ou un plan reprenant les éléments suivants :

- Le nombre maximal de participants au(x) camp(s) concerné(s) tel que fixé dans le règlement communal (à savoir 50 personnes maximum par hectare) ;
- La localisation des zones de parking et la capacité maximale d'accueil des véhicules ;
- L'alimentation en eau potable et les installations sanitaires ;
- La nature et la situation des installations culinaires ;
- Les endroits où peuvent être allumés des feux à plus de 100 mètres des habitations et des bois ;
- Les zones de stockage des déchets ;

**Pour rappel :**

Cet agrément, lorsqu'il est délivré, est valable pour une durée de 3 ans.

Cependant, l'administration communale se réserve le droit d'annuler tout agrément d'une année à l'autre si des manquements au règlement communal sont constatés.